



**CONSEIL COMMUNAL
DE
CORCELLES-LE-JORAT**

**Procès-verbal de la séance du Conseil communal du lundi 30 juin 2025
à 20h00 à la salle de la Châtelaine**

Président : M. Christian Ramuz

Membres présents : 30

Membres excusés : 7

Membres absents : 2

Secrétaire : Mme Laurence Destraz

Le Président ouvre la séance à 20h00 en souhaitant la bienvenue aux membres du Conseil, à un auditeur M. Léonard CLERC ainsi qu'à la Municipalité.

L'ordre du jour se déroule ainsi :

1. Mise en discussion et approbation du PV de la séance du 25 novembre 2024
2. Lecture du courrier
3. Préavis municipal N° 01/2025 : Rapport de gestion de la commune en 2024
4. Préavis municipal N° 02/2025 : Rapport sur les comptes de l'exercice 2024
5. Préavis municipal N° 03/2025 : Demande de crédit de 90'000 CHF pour le remplacement de la chaudière du bâtiment communal « la Corçaline »
6. Élection du bureau du Conseil
7. Élection de la commission de gestion
8. Communications de la Municipalité et du bureau du Conseil
9. Communications des délégués aux associations intercommunales
10. Divers et propositions individuelles

Point 1. Mise en discussion et approbation du procès-verbal.

Après correction de 2 termes inexacts, le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

Point 2. Lecture du courrier

Démission de M. Michael AMARO, qui quitte la commune de Corcelles-le-Jorat. Cette démission prenant effet en date du lendemain du conseil, M. Vladimir SCHALLER sera assermenté lors de la prochaine réunion du Conseil, c'est à dire le 29 septembre 2025.

Point 3. Préavis Municipal N° 01/2025 concernant le rapport de gestion de la commune en 2024, qui sera groupé avec le point 4. Préavis Municipal N° 02/2025 rapport sur les comptes de l'exercice 2024.

Mme Hélène DRUEY prend la parole pour la commission de gestion et pour la lecture du rapport.

La commission composée de M. Florian RUCH, de M. Alain PORCHET-DEFFERARD, et de sa rapporteuse, s'est réunie le 2 juin 2025 au domicile de la présidente de la commission pour discuter des comptes et de la gestion 2024.

Cette séance a été suivie d'une réunion au bureau communal le 16 juin 2025, à la salle de La municipalité en présence de Mme Dominique PERROUD, boursière et de M. Daniel RUCH, syndic qui ont pu répondre à toutes les questions de la commission et qui ont amené les éclaircissements désirés.

Le rapport de la commission de gestion, fondé sur les comptes 2024 et sur différents rapports (municipalité, Société Fidinter), confirme la tenue rigoureuse des finances communales. Le travail de la boursière est salué. L'exercice 2024 est jugé très bon avec une marge d'autofinancement supérieure à la moyenne mais insuffisante pour couvrir tous les investissements, ce qui entraîne une légère hausse de l'endettement net.

La commission de gestion souhaite apporter des informations à l'assemblée avant son adoption, Mme Héléna DRUEY propose d'expliquer quelques points :

Pour information, en 2024 le nombre d'habitant de la commune s'élevait à 500 personnes.

Point 1100 -3110 – Achats de machine et équipements : Un défibrillateur a été commandé pour la commune, son achat a été reporté en juin 2025, il sera certainement installé dans la « bibliothèque participative » de la Corçaline.

Point 1100-3650 – Aides et dons : les montants s'élevant chaque année à plus de CH 7000.- la commission propose de réévaluer ce montant est de l'ajuster au besoin.

3200 – 4510 : Forêts / Subsidés : le montant est en conséquence des travaux effectués.

3501-3140 : Entretien du Château : le montant correspond aux travaux effectués pour les chenaux et les volets.

3504-4230 : Locations des appartements du collège : un des appartements a été rénové ce qui a permis une augmentation de loyer.

2511 – 3011 : traitement du personnel / refuge : un changement de WC a entraîné une augmentation des heures de travail du personnel d'où une augmentation du poste.

3512 – 3140 : Entretien du rural : les charges ont augmenté par rapport à 2023, à la suite de la réfection des chenaux, l'entretien des machines à laver, la destruction d'un nid de guêpes, la taille des arbres et l'entretien du chauffage.

4440-3140 Entretien du cimetière : L'entreprise **Gurtner Paysagiste** (Peney-le-Jorat) a assuré l'entretien courant, tandis que l'entreprise **Clerc Paysage** (Corcelles-le-Jorat) s'est occupée de la taille des haies, une tâche qui n'avait pas été réalisée depuis plusieurs années.

4400-3145 : Entretien de la place du Château : il s'agissait de la jointure des pavés de la place du Château.

4520 – 3140 : Entretien de la déchetterie : CH F. 12'000.- ont été dépensé pour les nouveaux escaliers qui mènent aux bennes. Il est à relever qu'ils sont très sûrs et agréables à monter.

5100-3520 : Épuration SIEMV -AIML ainsi que 5100 - 4341 : Taxe de raccordement : Les différences proviennent de la manière de répartir les montants, il y a eu moins de frais d'épuration prélevés par rapport qu'en 2023.

6500-3010 : traitement des employés communaux : l'augmentation des heures provient du remplacement de bornes hydrantes.

Mme Hélène DRUEY souligne que la connaissance approfondie des comptes communaux par le syndic assure une gestion optimale et constitue un atout pour la commune.

La commission ne formule aucune remarque : le budget prévoyait un excédent de 1'421 CHF et se solde avec un excédent de 13'394.25 CHF. Elle constate la bonne gestion et l'utilisation efficace des ressources financières de la commune.

Elle adresse ses remerciements à Mme Dominique PERROUD, boursière communale, pour la gestion rigoureuse des comptes de la commune, ainsi qu'à M. Daniel RUCH, syndic, aux membres de la municipalité et aux employés communaux pour leur implication constante dans la bonne administration de la commune et leur engagement envers le village tout au long de l'année.

À la vue de ce qui précède, la commission de gestion recommande au conseil Communal :

- A. D'accepter le rapport de gestion de 2024 de la municipalité
- B. D'accepter les comptes pour l'année 2024.

Le Président du conseil, n'ayant reçu aucune question des membres, soumet au vote le préavis N° 01/2025 sur le rapport de gestion 2024 et le Préavis Municipal N° 02/2025 sur les comptes 2024, tous deux sont adoptés à l'unanimité. Il remercie la boursière et la municipalité pour leur bonne gestion.

Point 5 : Préavis municipal N° 03/2025 : Demande de crédit de 90'000 CHF pour le remplacement de la chaudière du bâtiment communal « la Corçaline »

La parole est donnée à M. Marc LAMBELET, président qui fait la lecture du rapport à l'assemblée.

La commission composée du rapporteur et de Mme Cindy COLINUCCI, de M. Guillaume RAMUZ s'est réunie le 17 juin 2025 à la salle de la municipalité, en présence de M. Daniel RUCH qui a répondu à leurs questions, nécessaires à la bonne compréhension du dossier et a donné des explications claires sur les deux points suivants :

La commission a relevé 2 points lors de la rencontre avec le Syndic :

- 1. Pourquoi une installation de panneaux solaire n'a pas été envisagée à la place du remplacement de la chaudière ?
- 2. Pourquoi il n'y a pas eu de mise en concurrence ou d'appel d'offre pour ce remplacement ?

Qui leur a répondu de la façon suivante :

Point 1 : les panneaux ont été écartés car le coût de cette opération était trop important comparé aux économies potentielles.

Point 2 : le syndic a indiqué à la commission que les coûts liés à l'installation de chaudières à plaquettes sont comparables d'un fournisseur à l'autre. L'entreprise **KWB Energie Service** a déjà équipé plusieurs bâtiments communaux avec succès, et posé divers équipements dans le village. La familiarité des équipes techniques avec ce matériel représente un atout pour en assurer efficacement la maintenance et le dépannage.

La commission précise également que la chaudière, mise en service en 2002, génère des émissions de poussières fines et ne répond plus aux normes actuelles relatives à la qualité de l'air (Ordonnance fédérale). Ce non-respect des exigences a été signalé à plusieurs reprises à la commune par les autorités cantonales ces dernières années, un filtre à particules aurait pu être installé mais n'offrait aucune garantie et le coût de cette opération se montait à 30'000CHF.

Le modèle de la nouvelle chaudière, sa livraison, son montage ainsi que sa mise en service sont estimés à CHF 87'000.-

Le Préavis Municipal N°03/2025 stipule un crédit de CHF 90'000.- pour prévenir des coûts imprévus. En 2023 CHF 100'000.- avaient déjà été provisionnés pour le futur remplacement de la chaudière de la Corçaline.

La municipalité propose de financer ces travaux par la trésorerie courante. Ils seront amortis en 15 ans selon le nouveau plan d'amortissement MCH2, qui est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2024.

La commission demande donc à l'assemblée d'accepter le Préavis Municipal N° 03/2025.

La parole est ensuite passée à la **commission des finances pour la lecture de son rapport** en la personne de M. Gilbert RAMUZ, président.

La commission s'est retrouvée le 23 juin 2025 à la salle de la municipalité, en présence de Mme Dominique PERROUD et de M. Benoit CHEVALLEY, ainsi que de M. Daniel RUCH pour étudier le préavis susmentionné. Elle s'est ensuite à nouveau réunie dans la soirée pour établir son rapport.

La chaudière ne répondant plus aux normes de l'Ordonnance fédérale de la protection de l'air, la commune est dans l'obligation de la changer, le financement de cet investissement est prévu par la caisse communale.

En 2024, 56'000 KWh ont été vendus pour un montant de CHF 6'720.-. Les autres bâtiments raccordés, Le collège et la Corçaline, ont consommé 120'000 KWh., un tiers de l'énergie produite est donc vendue à des tiers.

L'amortissement de cet investissement représente une charge de CHF 6'000.- par an, selon la nouvelle norme MCH2. La chaudière sera donc bien amortie en 15 ans.

La commission des finances indique que, afin d'améliorer la clarté des comptes, il conviendrait de préciser le montant des charges liées aux copeaux ainsi que celui des revenus issus de la vente des KWh. Elle propose à l'assemblée d'approuver le préavis N° 03/2025.

La parole est donnée aux membres du conseil par le Président.

M. Marc LAMBELET demande une précision concernant un raccordement éventuel de personnes supplémentaires à la chaudière et la vente d'énergie.

Le syndic, M. Daniel RUCH, désire apporter quelques précisions à l'assemblée avant le vote.

Il précise que le coût élevé et l'absence de devis précis ont dissuadé les riverains de se raccorder, ce qui explique le maintien de la capacité de la chaudière.

En raison de la situation financière fédérale, la commune ne recevra pas de subvention pour le remplacement, la motion ayant été acceptée au Conseil National mais n'étant malheureusement pas encore applicable.

Une chaudière provisoire sera installée par la **Société Anken** afin de permettre à la commune de se conformer rapidement aux normes. Les normes fédérales sont plus restrictives en Suisse que dans les pays limitrophes, une demande a été faite au grand Conseil pour augmenter le seuil de la norme mais n'a pu aboutir celle-ci étant Fédérale.

La Romande Energie a, lors de leur installation, financé les chauffe-eaux électriques du collège, mais leur remplacement n'est plus envisageable. Grâce à la future chaudière à bois, un échangeur de chaleur pourra être ajouté et relié à un chauffe-eau pour le collège, qui reste un bâtiment très énergivore.

Initialement, les utilisateurs raccordés au système de chauffage payaient le prix coûtant. Désormais, après l'amortissement du chauffage et du silo à plaquettes, le tarif est fixé à 12 ct. par KWh. À titre de comparaison, la commune de Saint-Cierges pratique également un tarif de 12 ct. par KWh.

Le coût du chauffage varie selon le type et la qualité du bois utilisé : un mètre cube de plaquettes de feuillus génère environ 900 kWh, contre 750 kWh pour des plaquettes de résineux. Chaque année, la commune consomme entre 250 et 300 m³ de plaquettes, ce qui correspond à environ 100 m³ de bois rond. L'utilisation actuelle de résineux, due à la présence de bostryches, entraîne une diminution du rendement énergétique. Un compteur de chaleur sera prochainement installé à la sortie de la chaudière ; il permettra d'ajuster le prix du bois en fonction du rendement effectif, optimisant ainsi la gestion des dépenses énergétiques.

Après mise en discussion, le préavis municipal N° 03/ 2025 est accepté à l'unanimité.

Point 6 : Élection du bureau du Conseil

M. David REYMONDIN se représentant comme vice-président est réélu à l'unanimité.

M. Christian RAMUZ se présente lui-même à l'assemblée pour sa réélection, puisque le vice-président est absent. Il est réélu à l'unanimité avec applaudissements. Il remercie le soutien et l'engagement de toute l'assemblée et pour la confiance qui lui est accordée.

Mme Sylvie JUNG et M. Pierrick PORCHET deviennent scrutateurs tandis que Mme Franziska BECKMANN et M. Marc LAMBELET sont proposés comme scrutateurs suppléants. Ils sont élus et applaudis par l'assemblée.

Point 7 : Élection de la commission de Gestion.

Mme Hélène DRUEY est sortante, M. Florian RUCH devient président, M. Alain PORCHET-DEFFERARD et M. Christian HOENGER deviennent membres. M. Raoul GENDROZ est proposé, il est élu par applaudissement.

Point 8. Communications diverses de la municipalité

M. Christophe BALISSAT annonce que la déchèterie est déficitaire actuellement, des pistes sont à trouver pour améliorer cette situation autrement que par une augmentation des taxes qui serait susceptible de renforcer les dépôts sauvages de déchets.

Faut-il instaurer une surveillance active avec des horaires fixes, et clôturer la déchèterie ? Ces solutions auront un coût. Il serait préférable d'encourager un meilleur tri et réexpliquer aux habitants du village que placer les déchets légers et secs dans le compacteur revient moins cher à la commune que de les mettre avec les encombrants tout en ne changeant pas grand-chose pour le particulier.

Le groupement scolaire accueillera 1820 élèves à la rentrée, ce qui correspond au plus grand effectif scolaire du canton. La hausse du nombre d'enfants entraîne le passage de 15 à 16 bus scolaires afin d'harmoniser les horaires des élèves.

Face à l'augmentation des constructions à Savigny-Forel, deux classes ont été ouvertes à Vuillens pour accueillir les élèves de Vuillens et Vucherens, ce qui réduit leurs déplacements. Les élèves des Cullayes et de Moille-Margot iront désormais à Carrouge dans les salles ainsi libérées.

Le refuge est bien loué durant l'été, un lien est en ligne sur le site internet de la commune qui permet de voir lorsqu'il est libre.

Rien à signaler côté social, si ce n'est que l'ARAS deviendra ERAS, avec une nouvelle répartition territoriale et un représentant municipal par établissement.

M. Laurent PORCHET informe que le marquage au sol des routes avec l'inscription « zone 30 » sera bientôt réalisé. De plus, l'installation des plaques de rue est prévue dans les prochains jours.

M. Benoît CHEVALLEY annonce que les appartements sont tous loués et que 2 mises à l'enquête sont en cours dans le village.

M. Benjamin BORLAT annonce que la municipalité a demandé des confirmations d'offres aux maîtres d'ouvrage qui devaient travailler sur les sources, à la suite de prix qui se sont envolés durant l'été et pour ne pas avoir de mauvaises surprises finales.

Les travaux au réservoir de la Moille au Blanc sont terminés, le budget est respecté, une défense incendie a été refaite. Un test d'exercice pompier a été réalisé et des modifications vont être réalisées sur cette arrivée pour améliorer cet équipement. L'étape N°3 va débiter, un préavis sera présenté au Conseil cet automne.

La désaffectation d'une partie des tombes du cimetière est annoncée, en raison de l'abandon de certaines tombes. L'avis qui sera publié dans la feuille des Avis Officiel est lu, conformément à l'article N° 70 du règlement cantonal sur les décès. Un délai de six mois sépare la publication de l'annonce et la désaffectation effective. Les tombes concernées sont celles datées de 1946 à 1971. Cette mesure vise à engazonner la zone afin de réduire les frais d'entretien du cimetière.

Le défibrillateur va arriver ces prochaines semaines, son lieu de placement n'est pas encore décidé, deux sites sont retenus pour le moment la Corçaline ou l'église. Il remercie également M. Daniel DUBOIS et M. Florian RUCH pour leur travail efficace.

M. Daniel RUCH remercie l'assemblée pour l'acceptation des préavis, il annonce que la course des aînés se tiendra le 16 juillet 2025 en son absence pour cause d'hospitalisation, et exprime sa gratitude à M. Benjamin BORLAT qui le remplacera lors de cet événement.

Le martelage aura lieu ce vendredi, sur un lot de 150 à 300 m³ de Douglas plantés il y a 80 ans et vendu à 230 Fr/m³. Ce bois de qualité est apprécié en construction car, contrairement au Mélèze, il ne « coule » pas lors de son usage.

Il remercie la société de jeunesse représentée par M. Guillaume RAMUZ pour l'organisation réussie de L'Abbaye, incluant le repas pour 150 personnes, la levée des danses et la gestion efficace des imprévus rencontrés lors de la manifestation, tout le conseil applaudit.

Il explique que pour le 175e anniversaire, la cantine a été déplacée afin de rassurer les locataires de l'Auberge Communale qui craignaient un manque à gagner lors de la manifestation. Ce changement s'est avéré bénéfique car l'abri anti atomique, était agréable durant la période des canicules, et il accueillera probablement à nouveau la prochaine édition.

Il adresse ses remerciements au bureau communal, à Mme Dominique PERROUD et Mme Ariane BANDELIER pour leur important travail lors du changement d'ordinateur et du nouveau programme MCH2 qui a été mis en place.

Il aborde le sujet du déneigement qui a bien fonctionné et donné satisfaction aux particuliers, à relever que la machine n'est sortie que deux fois de tout l'hiver à cause des faibles chutes de neige dans la région.

Il souhaite un bon rétablissement à Mme Simone RAMUZ qui était présente lors du dimanche de l'Abbaye, et formule tous les vœux de la municipalité et espère la revoir très bientôt au Conseil.

Il annonce que les comptes pour la route du Riau sont bouclés. Le bureau d'ingénieur mandaté pour les mètres a fini son travail, on peut estimer la facture à CHF. 800 000.- Le syndic a demandé CHF 250'000.- d'acompte par précaution, les comptes de la Confédération étant ce qu'ils sont actuellement, et pense obtenir encore une enveloppe confortable.

Au sujet des routes de la commune toujours, il reste encore des travaux à réaliser chez M. Philippe BAUD où se situe la conduite la plus vieille de la commune, un préavis sera présenté bientôt.

Un dos d'âne va être construit à l'entrée du village côté Peney-le-Jorat pour sécuriser son entrée et ralentir la vitesse des voitures, il sera plus long que haut pour éviter que les tracteurs ne soient embêtés lors de leur passage et un marquage sera fait sur la route.

Le Président M. Christian RAMUZ annonce qu'il envisage la sortie du Conseil au printemps pour clôturer la législature, précise qu'il étudie plusieurs options et invite les conseillers à poser leurs questions.

M. Gilbert RAMUZ demande à la municipalité si les sources sont plus efficaces qu'avant à la suite des travaux et si les Douglas qui ont été coupés vont être replantés.

M. Benjamin BORLAT explique que le nouvel équipement et le système « **Aquapilet** » facilitent la détection des problèmes et des fuites, mais que les ressources d'eau diminuent partout en général à cause des changements climatiques et que le débit reste inchangé.

M. Daniel RUCH, répond que le Douglas fait partie des plantes subventionnées donc on en replante mais à Corcelles on replante également du résineux.

M. Sylvain RUCH, s'inquiète du vin, et demande s'il y a eu des dégâts à la suite des intempéries.

M. Laurent PORCHET indique que tout va bien pour les vignes et que la récolte sera suffisante.

M. Jacques POGET demande un éclaircissement concernant l'emplacement des panneaux du 30 Km/h et pourquoi celui-ci se trouve après le Château de Corcelles plutôt qu'avant (entrée du village côté Lausanne).

M. Laurent PORCHET répond que la distance entre le panneau 30Km/H et 50Km/H doit être de 200m.

M. Daniel RUCH explique également que le panneau pourrait être déplacé plus du côté de l'arrêt de bus, mais ce déplacement demanderait à la commune de prendre en charge l'entretien de la route depuis le panneau des 50 Km/h. pour soutenir cette nouvelle mesure il indique qu'un radar sera installé également de temps en temps.

M. Marc LAMBELET demande un éclaircissement sur les panneaux à la sortie du village côté décharge et demande si après la zone 30Km/H on ne passe pas directement en zone 80 Km/h, M. Laurent PORCHET répond que la limite de vitesse supérieure est toujours 50 Km/h après le 30 Km/h.

Point 9. Communications des délégués aux associations intercommunales

Aucune communication

Point 10. Divers et propositions individuelles

M. Christian RAMUZ indique que le compost du village, qu'il utilise pour ses champs, contient une quantité importante de plastique sous la forme des sachets désignés comme biodégradables, mais dont la décomposition est jugée trop lente. Il a ainsi ramassé un sac de 50 L de plastique sur ses terrains.

Il nous informe que la commune de Lausanne s'est vu refuser son compost à cause de sa pollution aux plastiques. Il regrette ce gaspillage et espère que les conseillers sensibiliseront les habitants de Corcelles à l'importance d'un meilleur tri.

M. Christophe BALISSAT souligne qu'aucun sachet plastique n'est adapté au compost car ils se dégradent trop lentement. Il évoque aussi l'opposition du conseil à EOL Jorat Sud, notant l'absence de réponse des promoteurs, ce qui pourrait indiquer le bien fondé des oppositions.

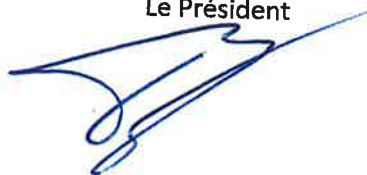
Mme Meister SCHWAGER Katrin remercie la municipalité pour l'apéritif de départ de notre laitier M. Didier BOVET et annonce que le congélateur de la société de laiterie a été remis à neuf, des cases sont à louer qui seront affichées à la laiterie et que tout le monde peut s'inscrire.

M. Benjamin BORLAT remercie le syndic M. Daniel RUCH pour son dévouement à notre commune et lui souhaite bonne chance pour sa prochaine opération.

Le contre appel est fait et les membres du conseil sont invités par le Président du conseil à une verrée à l'extérieur de la salle, en plein air, servie par la Jeunesse, puis la séance est levée.

Au nom du bureau du Conseil

Le Président



La Secrétaire

